



procès-verbal conseil municipal

27 mai 2024

L'an deux mil vingt-trois, le **27 mai 2024**, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bertrand Spindler, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : Le 20 mai 2024

Présents :

Majorité : Bertrand Spindler, Philippe Auger, Benoît Callens, Marie-Claude Blin, Rémy Brazier, Marine Legendre, Alain Crépeau, Isabelle Miroglio, Bernard Dupré, Pascale Galliard, Jean-Luc Petitclerc, Samira Zaghbir, Elizabeth Debeunne, Rémy Dendievel, Josette Munoz, Elisabeth Wolf, Pierre Despres (jusqu'à délibération n° 4), Anne-Lise Pouyet, Nicolas Retour

Soit ...19 personnes

Indépendant : Gilles Novarina

Oppositions

Liste *Un nouveau visage pour La Tronche* : Mmes et MM., Jean-François Redon, Edouard Ytournel, Isabelle Broise (à partir de la délibération n°2), Jacques Dupuy

Liste *Unis pour La Tronche* : Mmes et M., Pascale Le Marois, Thierry Vermorel, Françoise Jannone,

Soit ...7 personnes

Excusés : Laurence Kahn (pouvoir donné à Bertrand Spindler), Pierre Despres (à partir de la délibération N° 05, pouvoir donné à Jean Luc Petitclerc)

Absentes : Françoise Raffin ; Isabelle Broise (pour la délibération n° 1)

Secrétaire de séance :

Mme Samira Zaghbir a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



Procès verbal du conseil municipal du 20 mars 2024

Adopté à l'unanimité.

Délibérations

Administration générale

01) Installation de Madame Anne-Lise Pouyet au conseil municipal (absence Isabelle Broise)

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Spindler, maire, le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

Finances

Invité par Monsieur le Maire, Monsieur Pierre Despres, élu délégué aux finances, présente les délibérations relatives aux finances. Le débat est ensuite ouvert.

Gilles Novarina remercie pour la présentation toujours très professionnelle. Si on compare entre ce qui était prévu et ce qui est réalisé, le taux de réalisation faible. Il y a 50 % de trop budgété. Mais c'est encore plus surprenant en fonctionnement. 94% sur la ligne 012 par exemple. Donc il y a eu surestimation des dépenses. Idem sur les recettes. Sur la fiscalité on a oublié 258 k€. Idem pour la fiscalité indirecte, sous-estimation. Cette présentation explique donc que l'augmentation des impôts n'était pas nécessaire au niveau voté. Cette présentation le démontre.

Thierry Vermorel rebondit sur ce qui vient d'être dit. Il cite deux chiffres clefs. Sur le budget 2023 c'était la catastrophe, il fallait absolument augmenter les impôts. Dépenses : 700 000 € de moins que le budget et en recette 500 000 € de plus. L'écart est considérable. A ce compte, ce n'est pas la peine de faire des budgets. En tout cas celui de l'an dernier était insincère. C'est dommage car cette hausse d'impôts pèse lourd pour les habitants. Pour l'épargne brute, la moyenne nationale est entre 8% et 15%. On est à 18%, c'est hors norme. C'est satisfaisant du point de vue des finances, mais on a tapé sur les Tronchois.

Edouard Ytournel s'associe à ce qui a été dit par Gilles Novarina de façon didactique. Il remercie Pierre Despres pour sa pédagogie. On peut le redire et redire. L'argent levé n'a pas été utilisé. Après en regardant dans le détail, sur l'exécution, au chapitre 011, on peut s'interroger. On a l'impression que la méthodologie pour construire le budget, c'est le hasard. Sur l'emprunt réalisé, pourquoi l'avoir fait, il n'était pas nécessaire. On paie aujourd'hui 55 000 € d'intérêt pour les banques.

Pierre Despres répond que sur l'investissement, il a déjà été dit qu'en fin d'année beaucoup de projets 2023 se sont terminés au premier trimestre 24, et donc seront facturés en 2024. On arrête à une date précise les comptes, donc forcément cela a un impact.

Bertrand Spindler répond que oui les restes à réaliser dépendent des dates de facturation. Oui on a emprunté et augmenté le taux des impôts. Cela a été montré, sur les recettes réelles on était en chute libre. Il fallait retrouver des marges de manœuvre. La conséquence, c'est qu'on n'a donc pas besoin d'emprunter en 2024 et on peut envisager les dépenses futures (école, chutes de bloc) avec une situation financière saine. Et oui quand on emprunte il y a des taux d'intérêts. Il n'y a rien de mystérieux. J'ai parlé tout à l'heure de la période passée (1995-2008) de forts équipements de la commune, et les emprunts alors réalisés vont s'éteindre. On va donc retrouver une capacité d'emprunts. Au sujet du fonctionnement, oui par rapport aux prévisions, la méthodologie c'est la prudence. Le plus simple à prévoir, c'est la masse salariale. Sur les autres postes il y a beaucoup d'aléas. Mais on a eu la bonne « surprise » sur l'électricité, avec des tarifs qui par rapport à 2022 sont revenus à un niveau plus normal.

Après en avoir ainsi débattu, les délibérations sont mises au vote.

02) Budget de la commune : Approbation du compte de gestion 2023

Rapporteur : Monsieur Pierre Despres

Le conseil municipal déclare à la majorité (8 voix contre : les deux groupes d'opposition et Gilles Novarina) que le compte de gestion n'appelle ni observation ni réserve.

03) Budget de la commune : Approbation du compte administratif 2023

Rapporteur : Monsieur Pierre Despres

Le conseil municipal :

Acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		284 583,63		411 426,72		696 010,35
Opérations de l'exercice	2 501 586,36	3 834 245,50	9 122 899,47	10 444 871,98	11 624 485,83	14 279 117,48
TOTAUX	2 501 586,36	4 118 829,13	9 122 899,47	10 856 298,70	11 624 485,83	14 975 127,83
Résultats de clôture		1 617 242,77		1 733 399,23		3 350 642,00
Restes à réaliser	1 112 146,74				1 112 146,74	
TOTAUX CUMULES	1 112 146,74	1 617 242,77		1 733 399,23	1 112 146,74	3 350 642,00
RESULTATS DEFINITIFS		505 096,03		1 733 399,23		2 238 495,26

Constate, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

APPROUVE le compte administratif 2023 à la majorité (8 voix contre : les deux groupes d'opposition + Gilles Novarina), le maire ne prenant pas part au vote.

04) Budget de la commune : Affectation du résultat de fonctionnement 2023

Rapporteur : Monsieur Pierre Despres

La délibération est adoptée à la majorité (8 voix contre : les deux groupes d'opposition + Gilles Novarina).

Aménagement durable

05) Signature d'une convention de partage de données de la station de surveillance des ouvrages du Charmeyran à La Tronche

Rapporteur : Monsieur Bertrand Spindler

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Spindler, maire, le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

Urbanisme

06) Signature d'un projet de convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) pour le projet de construction d'un ensemble immobilier chemin Hébert

Rapporteur : Madame Marie Claude Blin

Après avoir entendu le rapport de Madame Blin, adjointe au Maire, le débat est ouvert.

Gilles Novarina explique que le régime normal de participation des promoteurs est la taxe d'aménagement (TA). Combien gagne-t-on avec un PUP par rapport à la TA ? C'est bien que les promoteurs participent aux dépenses. La recette a-t-elle été budgétée ? Sur les équipements : voirie, école maternelle qui n'est pas proche. Il peut donc y avoir un contentieux avec le promoteur. Et pourquoi n'y a-t-il pas le cheminement piétonnier prévu sur la parcelle ? Pourquoi ne le fait-on pas payer ?

Edouard Ytournal en complément s'interroge sur les autres permis (Ville Agnelas et Clos Romans, Cadran solaire) pourquoi n'y en a-t-il pas eu ? Et sur l'école ils vont participer au financement de l'école. Or cela a été budgété avant d'avoir connaissance de ces recettes.

Pascale Le Marois demande pourquoi c'est pour ce projet la première fois. On signe avec un promoteur alors que le permis de construire (PC) n'est pas accordé. Du coup quel est le libre arbitre de la commune par rapport au PC, que devient cette convention si le PC est refusé ?

Thierry Vermorel demande à titre d'information le coût de l'école : 5 200 000 TTC ou HT. Il a été fait au jury une annonce de 3 600 000 TTC. Dans 2 ans on sera à 7 M€ ?

Marie Claude Blin répond que c'est une démarche classique, comme le font déjà plusieurs communes de la métropole. Le train pour la commune s'est présentée maintenant. Ce n'est pas rétroactif. Sur les équipements pris en charge, le périmètre peut sembler lointain. Mais il faut préciser qu'il n'y a pas de carte scolaire sur la commune. Donc des enfants qui vivront à la Muse sont susceptibles d'aller dans la nouvelle école. Sur la taxe d'aménagement, elle s'applique sur l'ensemble du territoire, mais pas sur une opération quand un PUP est signé sur un projet particulier.

Bertrand Spindler précise que oui, avant la métropole, la TA était touchée par la commune. Depuis 2015, elle est touchée par la métropole et n'est pas reversée à la commune. Les travaux générés par cette opération conduisent à cette négociation. Si on arrive au vote c'est que le promoteur est d'accord.

Pascale Le Marois dit que c'est malsain. Le promoteur est d'accord pour qu'on lui accorde le permis.

Bertrand Spindler explique que oui, ce PUP c'est une première à La Tronche, où on est en retard. Effectivement il est signé avant le dépôt du permis, c'est la règle. En cas d'aléas, de recours, de retard, le PUP ne s'applique pas. Tout est prévu dans la convention. Dans la convention, il y a trois partenaires, la ville, le promoteur et la métropole, et cette délibération est proposée donc aussi au conseil métropolitain du 31 mai. Au sujet du cheminement, on ne peut mettre dans le PUP que ce qui est induit par le projet. Pour le cheminement, c'est un choix de la ville de le faire, à l'occasion du projet, en plus du projet, mais ce n'est pas induit pas le projet.

Benoît Callens répond au sujet de l'école : c'est 5 200 000 TTC avec le restaurant scolaire. Le secteur du bâtiment a été un des plus touchés par l'inflation. Lors du jury il n'y avait pas le restaurant.

Thierry Vermorel dit qu'on hypothèque l'avenir pour La Tronche. Le promoteur risque de répercuter ce coût sur les acheteurs. C'est un racket fiscal.

Benoît Callens explique qu'en début de mandat, une délibération a supprimé la carte scolaire. On est sur une répartition globale des élèves. Bien sûr qu'on privilégie l'affectation par rapport au lieu d'habitation.

Gilles Novarina dit que l'important est que ce qui est dans la convention de PUP soit réaliste. Quant au cheminement piétonnier, il va être utilisé par les habitants donc on aurait pu largement le faire financer. On privilégie la voirie au cheminement doux.

Bertrand Spindler explique que la recette n'est pas budgétée, car il y a des aléas de délais concernant la construction.

Jean Luc Petitclerc explique que l'article 8 de la convention précise exactement les conditions suspensives de la convention, et que tout y est prévu.

Edouard Ytournel demande si le coût va être répercuté ou pas.

Bertrand Spindler répond que c'est l'affaire du promoteur. Le principe du PUP revient à se demander qui doit payer: les nouveaux habitants ou bien toute la commune.

Thierry Vermorel dit que ce sont les 21 logement en accession qui vont payer pour tous les logements dont les sociaux.

Bertrand Spindler répond que les promoteurs sont bien habitués à ce type de convention.

Jean Luc Petitclerc dit que d'après ce qu'il entend, Thierry Vermorel est contre le principe du PUP.

Thierry Vermorel répond que oui, c'est du racket fiscal.

Bernard Dupré dit que chaque fois qu'il y a de nouvelles constructions, il y a des coûts associées pour la commune ou la métropole. C'est donc bien normal qu'ils y participent.

Gilles Novarina dit que lui n'a rien contre les PUPs, mais celui-là est mal monté.

Edouard Ytournel dit que le PUP entraîne des conséquences, et c'est ça le sujet. 40 % de logements sociaux exigés, quand il est demandé 20 % par le décret de 2023. Or on ne paie déjà plus l'amende SRU. Le sujet c'est que mécaniquement les logements sociaux font augmenter les coûts de l'accession. Si on rajoute le PUP on va avoir que des très riches et des pauvres. La classe moyenne est rejetée.

Marie Claude Blin dit qu'il ne faut pas oublier les BRS, l'accession sociale. Cela dissocie le foncier de la propriété des murs, cela permet de limiter la spéculation foncière et la classe moyenne peut trouver sa place.

Edouard Ytournel dit qu'il s'en réjouit. Pourquoi limiter les BRS à 5% alors, dans le PLUI ?

Jean-François Redon dit qu'il est plutôt pour les PUPs. Mais sur celui-ci, il y a des lacunes qui sont dommageables.

Bertrand Spindler dit qu'il va devoir présenter une synthèse sur ce sujet de la loi SRU, des logements sociaux, des BRS, car beaucoup de choses sont mélangées. Oui, un décret temporairement fixe à 20 % l'obligation de logements sociaux. Mais tout indique qu'on va revenir à 25%. Et indépendamment de ce décret, nous avons des engagements avec le Préfet qui restent sur une trajectoire à 25%. La modification du PLUI doit être entérinée en juillet par la métropole, et on verra alors ce qu'il en est des contraintes aux promoteurs, puisque la ville a demandé des modifications d'obligations de logements locatifs sociaux. Pour l'instant on est toujours à 18,1 %. Mais le Crous n'est pas encore compté, il y a une inertie administrative dans les décomptes. Par ailleurs, il existe même des taxes d'aménagements majorées. Le PUP permet des financements municipaux, sinon toute la TA va à la métropole. Ce mécanisme est bien connu par les services de la métropole, d'où le vote tripartite ville, promoteur, métropole. Il espère que ce PUP ne sera pas le dernier.

Après en avoir ainsi débattu, le conseil municipal adopte la délibération à la majorité (6 voix contre : Pascale Le Marois, Thierry Vermorel, Françoise Jannone, Gilles Novarina, Jean François Redon et Isabelle Broise ; 2 absents : Jacques Dupuis, Edouard Ytournel).

Culture, animations et vie associative

07) Tarification des spectacles programmés à la Faïencerie

Rapporteur : Madame Isabelle Miroglio

Après avoir entendu le rapport de Madame Miroglio, adjointe, le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité

08) Convention de partenariat avec l'association Spacejunk pour le Street Art Fest Grenoble Alpes

Rapporteur : Madame Isabelle Miroglio

Après avoir entendu le rapport de Madame Miroglio, adjointe, le débat est ouvert.

Jean-François Redon demande le montant financé par Grenoble-Habitat.

Isabelle Miroglio répond 10 000 € de mémoire.

Edouard Ytournel dit qu'on apprend que les subventions de Street arts ont été divisés par deux, car selon la presse l'association aurait de l'argent en réserve. Donc il propose un amendement pour diviser par deux la subvention de la ville.

Thierry Vermorel dit que la métropole et la ville de Grenoble ont baissé leur subvention. Les comptes ont-ils été demandés ?

Bertrand Spindler rappelle que la ville a versé 5000 € il y a deux ans. Il découvre aussi les choses dans la presse. Mais il n'a pas le détail de ces éléments annoncés.

Edouard Ytournel demande si on a bien vérifié que l'artiste était sans parti pris dans une connotation politique.

Bertrand Spindler répond que la maquette a été présentée en commission. Il n'y a pas de problème politique, pas de coups fourrés. Les débordements dans le passé avaient eu lieu dans le festival off et non le festival officiel.

Isabelle Miroglio dit que pour ce qu'elle sait, le coût de la fresque est d'environ 50 000 €. C'est GH qui a le lien avec le festival sur cette fresque-là, car c'est GH le propriétaire. Il est assez classique que la commune participe quand c'est sur son territoire.

Benoît Callens dit que ce qui a dévoilé dans la presse est inquiétant. Oui sur les subventions classiquement on demande le niveau de trésorerie. Mais là ce serait dommage à trois jours de l'évènement de remettre en cause le projet.

Isabelle Miroglio dit que c'est compliqué de réagir à chaud sur une démarche engagée, à partir d'un article de journal. Oui on est alerté, et peut être que le partenariat va s'arrêter après l'année 2024. Mais dans l'immédiat l'artiste est engagée il arrive après demain.

Jean-François Redon pose une question de légitimité si tout est déjà décidé.

Edouard Ytournel dit qu'on peut aller dans le sens de la coopération avec 2500 € puis y revenir après.

Isabelle Broise dit qu'elle a entendu dire que les artistes sont mal payés en plus.

Bertrand Spindler conclut pour la poursuite de l'engagement tel qu'il est prévu.

Mise aux voix de l'amendement proposé par Edouard Ytournel. L'amendement est rejeté à la majorité, avec 8 voix Pour : 8 (Jean-François Redon, Edouard Ytournel, Isabelle Broise, Jacques Dupuy, Pascale Le Marois, Thierry Vermorel, Françoise Jannone, Gilles Novarina), Abstention : 1 (Benoît Callens), et 1 abstention (Benoît Callens).

Après en avoir ainsi débattu, le conseil municipal adopte la délibération à la majorité (7 voix contre : Jean-François Redon, Edouard Ytournel, Isabelle Broise, Jacques Dupuy, Pascale Le Marois, Thierry Vermorel, Gilles Novarina ; et 1 abstention : Françoise Jannone).

09) Renouvellement de la convention de mise à disposition du mur d'escalade et gestion du matériel d'escalade

Rapporteur : Madame Isabelle Miroglio

Après avoir entendu le rapport de Madame Miroglio, adjointe, le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

Education, jeunesse et sport

10) Chèque sport culture modification des modalités d'attribution et convention avec les associations adhérant au dispositif

Rapporteur : Monsieur Benoît Callens

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Callens, adjoint, le débat est ouvert.

Elisabeth Wolf demande si on tient compte du nombre d'enfants de la famille.

Benoît Callens explique que le Quotient Familial (QF) dépend du nombre d'enfants.

Jean-François Redon dit que le montant est plus faible pour les plus hauts revenus. Il faut préciser qu'au-dessus de 1800 de QF il n'y a plus de chèque. C'est très bien pour l'aide au bas revenu mais il trouve dommage de supprimer l'aide pour les plus hauts revenus. Peut-être qu'ils n'iront pas le chercher mais c'est un message de pousser les jeunes de tous les niveaux.

Benoît Callens explique qu'avant on le distribuait (pas d'effort des familles). Maintenant la démarche va être un peu plus complexe. Pourquoi pas garder quelque chose de symbolique pour les hauts revenus ? Mais c'est une première donc on verra dans un an.

Après en avoir ainsi débattu, le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

11) Convention Meylan ski et Escalade club

Rapporteur : Monsieur Nicolas Retour

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Retour, adjoint, le débat est ouvert.

Jean-François Redon demande si une évaluation a été faite par la commune.

Bertrand Spindler répond qu'on vote sur le principe. Mais la somme à distribuer est connue.

Après en avoir ainsi débattu, le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

12) Modification de la tarification des services éducation et jeunesse

Rapporteur : Monsieur Benoît Callens

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Callens, adjoint, le débat est ouvert.

Pascale Le Marois demande comment on peut parler de 5% d'augmentation avec les chiffres présentés au Compte administratif. Ca suffit. Ce sont toujours les mêmes qui paient.

Bertrand Spindler explique qu'il s'agit de frais de fonctionnement. Nos dépenses augmentent en période d'inflation. Oui nous faisons supporter aux usagers l'inflation et non au contribuable. C'est une bonne gestion.

Benoît Callens ajoute que le dispositif national de repas à un euro est reconduit. Il est même majoré car on respecte la loi Egalim.

Après en avoir ainsi débattu, le conseil municipal adopte la délibération à la majorité (avec 3 absentions : Gilles Novarina, Edouard Ytournel et Jacques Dupuis, et 3 votes contre : Thierry Vermorel, Pascale Le Marois, Jean-François Redon).

13) Modification de la tarification de la piscine les Ondines

Rapporteur : Monsieur Benoît Callens

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Callens, adjoint, le débat est ouvert.

Pascale Le Marois dit qu'a priori les douches n'ont toujours pas d'eau chaude.

Bernard Dupré explique que l'échangeur neuf a un problème. L'entreprise intervient mercredi matin. Il n'y a pas de lien avec l'incident du chauffage qui a conduit à la fermeture temporaire.

Après en avoir ainsi débattu, le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

14) Adoption des règlements intérieurs 2024 2025 de l'accueil périscolaire, du Coteau bus, du centre de loisirs

Rapporteur : Monsieur Benoît Callens

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Callens, adjoint, le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

15) Subvention exceptionnelle à l'association Tennis club La Tronche

Rapporteur : Monsieur Nicolas Retour

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Retour, adjoint, le débat est ouvert.

Pascale Le Marois demande s'il n'y a pas trop de bruit pour les voisins.

Nicolas Retour ne nie pas qu'il y ait du bruit, mais qu'il n'y a pas de plainte des voisins.

Bertrand Spindler ajoute que cela se termine à 22h.

Après en avoir entendu ainsi débattu, le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

16) Espace jeunes : tarification séjour d'été

Rapporteur : Monsieur Benoît Callens

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Callens, adjoint, le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

Questions diverses

Bernard Dupré indique que les travaux du Boulevard de la Chantourne ont commencé et qu'il y a un alternat sur le chemin de la Carronnerie lié à la démolition de maisons.

Pascale Le Marois rappelle la question posée au sujet du chemin de l'Agnelas et des cheminements pour les piétons. Elle a envoyé un mail et est surprise de ne pas avoir de réponse.

Marie-Claude Blin répond tout d'abord que la réponse à la personne dont elle relaie la demande est partie. Ensuite, comme expliqué en commission, le PC de Vill'Agnelas a été fait en deux temps. Il y a eu un projet initial et ensuite un PC modificatif, avec prise en compte de la volonté de garder les arbres et la gloriette. A partir de là, la dimension de ce cheminement a été questionnée. Et le fait qu'un trottoir au pied de l'immeuble de Vill'Agnelas paraissait dangereux à l'arrière des voitures qui pourraient reculer. La matérialisation de passages protégés était prévue et n'est toujours pas réalisée. L'un en biais à l'aplomb des escaliers d'accès principaux et l'autre à l'angle Jacquier-Pallud. Plus un cheminement piéton par matérialisation en peinture le long du mur dans le prolongement du trottoir.

Pascale Le Marois répond qu'elle s'excuse mais aujourd'hui un cheminement piéton a été réalisé. Donc elle ne comprend pas.

Bertrand Spindler explique que cet espace, là où le promoteur met de la pépite, c'est un espace privé du tènement. C'est donc réalisé par le promoteur. On va vérifier ce qui était prévu.

Le Conseil municipal est clos à 22h03

La parole est donnée à une personne du public. Elle se présente comme représentante du collectif Hébert-Montfleury qui s'inquiète du projet immobilier à l'angle du chemin des Résistants et de l'avenue des Maquis du Grésivaudan : projet architectural, stationnement, circulation. Et qui regrette l'absence de réponse de l'Architecte des bâtiments de France (ABF).

Marie-Claude Blin explique qu'elle a transmis au promoteur et à l'ABF le document préparé par le collectif. Des échanges ont eu lieu par visio-conférence entre le promoteur, l'ABF et elle-même, pour que le promoteur fasse évoluer le projet.

Edouard Ytournel dit que s'il y avait de la concertation les habitants n'auraient pas à se monter en collectif. Construire contre l'avis des riverains c'est risqué. Si on impose un taux de logement trop important le nombre de stationnement chute.

Marie-Claude Blin explique que depuis 2021, un processus a été mis en place. Il y a le lien avec l'architecte conseiller, la présentation avant le dépôt de PC en réunion publique. Effectivement tout est perfectible. Dans sa réponse aux membres du collectif elle a indiqué qu'un certain nombre de choses sont en discussion. Le PC n'est pas encore déposé.

Edouard Ytournel demande quel est le calendrier.

Marie-Claude Blin lui demande s'il est le banquier du promoteur. Elle n'est ce soir pas en situation de répondre.

Une autre personne du public regrette que l'ABF ne se soit pas impliquée de la même manière pour ce projet que pour celui de La Muse.

Marie-Claude Blin explique que pour La Muse il y a eu une sensibilité plus forte, sans doute car le projet est dans le périmètre immédiat du Musée, et qu'il y a le sujet patrimonial de la maison existante, qui sera conservée. Pour le projet du CHAI, il y a une portée culturelle forte, car le Département avait imposé une obligation à ce titre quand il a vendu au CHAI. L'approche était donc différente. Donc l'ABF est bien présente, y compris sur le projet qui inquiète le collectif.

Une autre personne du public signale que l'ABF impose de fortes contraintes pour les velux, les balcons, les portails, mais laisse construire des immeubles sans rien faire.

Marie-Claude Blin dit que non, l'ABF s'est saisie du dossier.

Edouard Ytournel demande si on peut rassurer le public avec l'engagement d'une deuxième réunion publique.

Marie-Claude Blin dit que oui, il y en aura une quand le projet sera mur.

Pascale Le Marois dit que ce qui pose le problème c'est l'ampleur. Si on retravaille, est ce que ça veut dire juste repositionner ou bien réduire ? Quels sont les intérêts défendus : ceux des Tronchois ou ceux des promoteurs ?

Bernard Dupré dit qu'il n'est pas possible de mettre en cause l'honnêteté d'une élue.

Gilles Novarina dit que le débat de fond est la participation. Si on attend que l'adjointe et le promoteur pour présentent un projet, ce n'est pas de la participation. Regardez dans les autres communes où les projets se discutent dès l'origine avec les habitants.

Bertrand Spindler dit que cela dépend des projets. On n'est pas dans la co-construction. Le promoteur doit aussi composer, si il veut un permis purgé des recours. Pour Pont Prouiller, ou bien en face de la mairie, il y a eu un étage de moins.

Marine Legendre explique que pour les démarches participatives, il y a une nuance quand on il s'agit d'un projet privé, ce qui est le cas ici, ou un projet public. Quand la ville à la main, elle peut aller loin dans la co-construction. L'urbanisme est un domaine très réglementé. Le promoteur n'est pas tenu de faire une démarche participative. On essaie mais c'est compliqué. L'adjointe à l'urbanisme y passe du temps et de l'énergie, alors que c'est un projet privé.

Marie-Claude Blin conclut en rappelant que le travail d'adaptation est en cours.